

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mai 2006

Le dix huit mai deux mille six, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaient présents :

Mmes EMIN, LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET;
Messieurs BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET,
STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Myriam MARRANT

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que l'Entreprise BUDILLON RABATEL a adressé un courrier à la mairie en indiquant qu'à partir du 15 juin elle arriverait à maîtriser les poussières. La piste d'enrobé sera faite, ainsi que l'arrosage des roues des camions avant leur sortie sur la départementale. Des volets seront installés sur le nouveau bâtiment. Monsieur le Maire aurait préféré la fin des travaux fin mai 2006

Ensuite il a procédé au vote du Jury d'assises pour l'année 2007.

JURY D'ASSISES

SAINT NICOLAS DE MACHERIN

748	ANGELIER David	La Tuillis
-----	----------------	------------

SAINT AUPRE

333	ENSELME Jean-Paul	67 Chemin du Bouteillon
326	EMPTAZ-COLLOMB Catherine ép MURGIER	4191 route du Grand Vivier
369	GAGNEUX Bernard	193 Route de Ture

CHIRENS

Bureau 1

920	ROBIDET Joséphine ép SALMON	Lotissement les Noyers
801	BOISSIERE Nicolas	Hameau les Galbits
737	TARIELLO Antoine	Lotissement Moulin Defilion

Bureau 2

539	MIGNOT Eliane ép COMMANDEUR	Clermont
514	MELLET Virginie	Clermont

SAINT ETIENNE DE CROSSEY

16	ALCAIDE Nicolas	3 lotissement l'Orée du Bois
1878	ZENATTI Caroline	Lotissement le Crest
1909	DAUCHY Benoit	1507 Route de Tolvon
2232	VONGKHOUNE Blandine	12 lotissement les Vachettes
618	DUNIER Sylvie ép SOURD	655 Route du Grand Rocher
2144	CHATELLIER Emmanuelle	137 chemin de l'Etang Dauphin

44/2006

VIREMENT DE CREDITS N° 01

Il est exposé à l'assemblée que deux dépenses non inscrites au Budget Primitif 06 sont à réaliser en raison de leur caractère exceptionnel et indispensable au bon fonctionnement des services :

* Le moteur du Minibus "Fiat Ducato" est hors service. Etant donné le bon état de sa carrosserie il est proposé de faire un échange standard du moteur.

Cette réparation s'élève à 6 230,20 € T.T.C.

* Le remplacement de postes informatiques ainsi que du serveur de la Mairie nécessite l'intervention de la Société MAGNUS, pour un contrôle de conformité.

Cette prestation s'élève à 956,80 € Toutes Taxes Comprises.

Ces dépenses n'ayant pas été inscrites au Budget Primitif 2006, il convient de les financer par le biais du compte "dépenses imprévues" pour une somme globale de 7 207 €.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

45/2006

VIREMENT DE CREDITS N° 2

Un complément de 290,00 € est à prévoir sur la subvention allouée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2006 à l'Association Sportive de Crossey FOOT afin de rembourser la prise en charge par l'association de l'achat de 2 filets de cage de foot.

Cette somme sera prise à l'article 022 dépenses imprévues pour être versée à l'article 6574 subventions

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

46/2006

TRAVAUX COORDONNES DU HAMEAU CHARRAT

Monsieur Claude BARALDI rappelle à l'assemblée que la Commune de Saint Etienne de Crossey avait en 1999 projeté d'assainir le hameau du Charrat.

Cette compétence est devenue communautaire en 2000. Ce projet est resté en sommeil jusqu'en 2005 où la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a réalisé les études et lancé l'appel d'offres ce qui a donné lieu à la passation d'un marché « assainissement » avec l'Entreprise CHEVAL. La commune désirent profiter de ces travaux de génie civil pour enfouir les réseaux secs sur le parcours du réseau d'assainissement a fait faire une étude de faisabilité. S'agissant de sur-largeurs de tranchées, ces travaux n'ont pu être confiés qu'à l'Entreprise CHEVAL, attributaire du marché

d'assainissement. De ce fait la Commune a dû déroger aux règlements intérieurs de la Commande Publique.

Après avoir entendu et délibéré : le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mandater les factures relatives à ces travaux de sur-largeur.

47/2006

TRAVAUX COORDONNES HAMEAU DU CHARRAT DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Claude Baraldi, Adjoint aux travaux, rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de profiter de la réalisation du réseau d'assainissement au hameau du Charrat par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour enfouir également les réseaux secs.

Le montant de ces travaux réalisés en coordination est estimé, pour la partie électrique, à 96 150 € H.T.

Il propose donc qu'une demande de subvention au titre de l'amélioration de l'esthétique et du remplacement des points lumineux soit déposée au Conseil général pour une dépense estimée à 96 150 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Baraldi et autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

48/2006

PLACEMENT DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE
--

Monsieur TROUILLOUD, Roger Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie, utilisée pour les prochains investissements, en particulier pour les travaux différés : aménagement du centre bourg et gymnase.

Une partie de cette avance de trésorerie a été placée sur des comptes à terme. Un de ces placements arrive à échéance le 23/05/2006 pour un montant de 1 000 000 €.

Il propose au Conseil municipal

- de clore ce compte à terme au 23 mai 2006 de 1 000 000 €
-
- de placer sur deux comptes à terme à partir du 24 mai 2006 :
 - la somme de 500 000 € pour 9 mois
 - la somme de 500 000 € pour 12 mois.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

49/2006

LOCATION MATERIEL ET HEURES PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Claude BARALDI, Adjoint aux travaux, expose au Conseil municipal les difficultés que rencontrent certaines collectivités n'ayant ni suffisamment de matériel, ni suffisamment de personnel pour effectuer leurs travaux.

Des demandes de particuliers sont également parvenues à la mairie afin de louer matériels et personnels ; dans la mesure où cela ne nuit pas aux travaux sur la commune leur mise à disposition est envisageable.

Une délibération n°29/2005 a déjà été prise mais il convient de régulariser les tarifs de location de la manière suivante :

	2005	2006
Camion avec chauffeur 11 tonnes (l'heure)	39.00 €	39.88 €
Tractopelle avec chauffeur (l'heure)	46.40 €	47.00 €
Fauchage avec chauffeur	40.00 €	40.80 €
Utilitaire avec chauffeur	27.50 €	28.24 €
Utilitaire sans chauffeur	7.10 €	7.24 €
Point à temps (à l'heure)	49.10 €	50.08 €
Nacelle	56.65 €	57.78 €
Personnel seul	20.60 €	21.00 €
Personnel avec matériel spécialisé (espace vert)	28.90 €	28.48 €

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal par 18 voix pour, accepte les tarifs mentionnés ci-dessus.

50/2006

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DANS LE CLOCHER

La commune ayant été sollicitée par la Société de téléphonie mobile Orange pour installer une antenne dans le clocher de l'église de Saint Etienne de Crossey, il est nécessaire de signer une autorisation d'installation avec la paroisse de Notre Dame de Vouise, affectataire de l'église paroissiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire par 11 voix pour, 5 abstentions et 2 contre à signer l'autorisation d'installation d'une antenne dans le clocher de l'église avec la paroisse de Notre Dame de Vouise.

51/2006

REPONSE A LA LETTRE DE MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Vu la lettre de Monsieur Jacques AUBRY, Inspecteur de l'Académie de l'Isère, à propos du :
« Financement par les communes des écoles privées sous contrat »
En faisant référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Étant donné que Monsieur l'Inspecteur d'Académie demande que lui soit fourni, pour le 15 mai 2006 :
« Le montant des dépenses scolaires, inscrit au budget communal qui concernent les écoles publiques élémentaires »,

Vu la proposition de loi déposée par un groupe de sénateurs afin que soit abrogé l'article 89 de la loi libertés et responsabilités locales ;

Cet article de loi met en péril l'effectif des écoles publiques au profit des écoles privées situées hors du territoire communal. Il faut préciser que la commune se voit obligée d'assumer les frais de fonctionnement sans qu'aucune demande de dérogation ne soit nécessaire, alors que la commune de résidence a souvent la capacité matérielle et humaine d'accueillir l'élève dans son école publique. (Référence à l'accord en vigueur dans les 10 communes du canton de Voiron)

Les élus sont très inquiets et luttent, souvent chaque année, pour maintenir leurs classes ouvertes. Ce déséquilibre pourrait provoquer un exode scolaire vers les villes, exode dont la conséquence serait la fermeture des écoles laïques et républicaines.

Étant donné les différents recours déposés par les groupes politiques devant le conseil d'État ;

Étant donné le désaccord de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey, prend la décision, de ne pas répondre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il préfère attendre :

- Le résultat du vote sur la proposition de loi
-
- Le résultat des recours devant le Conseil d'État
-
- La réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation aux questions posées par l'AMF, quant à l'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.

Délibération adoptée par 17 voix pour, 1 abstention.

52/2006

**NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX 2005/2006
AVENANT N°1 : NETTOYAGE DES LOCAUX DU CLUB DE FOOTBALL**

Un marché a été signé le 22/04/05 avec la Société GSI pour le nettoyage des locaux communaux pour la période du 01/06/05 au 31/05/06 et pour un montant TTC annuel de 49 392,40 €.

Après avoir examiné la demande de l'AS Crossey Football, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de confier à la Société GSI le nettoyage mensuel des locaux communaux mis à disposition du Club de Football. Ces prestations seront effectuées le premier lundi du mois pour une superficie totale de 144 m² et concernent la salle de réception/buvette, les sanitaires douches et les vestiaires. Les clauses du marché initial demeurent applicables.

Le montant de cette prestation est de : 94,48 € TTC par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande de l'AS Crossey Football et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux communaux.

53/2006

**NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX 2005/2006
AVENANT N°2 : PROLONGATION DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS**

Un marché a été signé le 22/04/05 avec la Société GSI pour le nettoyage des locaux communaux pour la période du 01/06/05 au 31/05/06 et pour un montant TTC annuel de 49 392,40 €. Ce marché étant terminé à la fin du mois, une mise en concurrence a été faite afin de conclure un nouveau marché.

Afin d'assurer la continuité de l'exécution des prestations et, compte tenu de la législation concernant le personnel des entreprises de nettoyage, permettre la reprise de celui-ci par le titulaire du prochain marché, le nettoyage des locaux communaux sera exécuté, jusqu'au 31 juillet 2006 par la société GSI conformément aux clauses du marché. Après cette date, le marché initial prendra fin et sera remplacé par un nouveau marché.

L'avenant n°2 a donc pour objet la prolongation de l'exécution des prestations de nettoyage pour un délai de 2 mois (juin et juillet 2006) et pour un coût de 8 247,81 € TTC. Il constitue une plus value de 16,67 %.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la prolongation du marché de nettoyage passé avec la Société GSI et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2.

54/2006

CONTRAT MISSION ARCHITECTE CONSEILLER

Monsieur Jean-Michel GUILLON, Adjoint à l'Urbanisme, précise au Conseil Municipal qu'à la suite du remplacement de Monsieur Jean-Luc MOULIN par Monsieur Vincent RIGASSI en qualité d'architecte conseiller, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement a établi un contrat de mission

qui est conclu conformément en application de la convention de base intervenue entre le CAUE et la commune en date du 8 décembre 1995.

Il convient d'autoriser le Maire à signer ce document ; la prise en charge de la consultance architecturale par le Pays Voironnais interviendra ultérieurement et après délibération de toutes les communes concernées.

Après discussion et délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

55/2006

VENTE PROPRIETE COMMUNALE SECTION C n° 438

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une opportunité se présente à la commune pour rétrocéder le bâtiment cadastré St Etienne Section C n° 438, rue de la Mairie, à la SARL Sermorens qui prévoit la construction de logements et commerces à la place du Restaurant ROSSET ; notre bâtiment vétuste jouxte en effet ceux qui feront l'objet d'une démolition et pourrait être alors intégré dans l'aménagement du secteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer tout document à intervenir pour la mutation de cette propriété sur la base de 50 000 € et sous réserve de l'obtention du permis de construire relatif à l'opération d'aménagement de la SARL Sermorens.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur ce projet et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Notaire.

Le Conseil s'engage en échange à acheter dans ces nouveaux bâtiments une surface à usage commercial

56/2006

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Compte tenu du PLH élaboré au sein de la Communauté du Pays Voironnais, du manque de logement sur la commune de Saint Etienne de Crossey, Monsieur le maire propose aux élus de s'engager à faire 6 à 8 logements dans le parc de l'ancienne cantine. Un financement sera étudié et les diverses sociétés de construction de logements sociaux seront consultées (OPAC, PLURALIS...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage à construire des logements dans le parc de l'ancienne cantine, d'en étudier le financement et de contacter les différentes société de construction de logements sociaux.

57/2006

MAISON FAGOT

Suite aux réunions de travail sur le devenir du bâtiment dit Maison Fagot, quatre propositions ont émergées :

Démolition sans reconstruction,
démolition et reconstruction sur la propriété foncière,
réhabilitation avec création de logement à caractère social,
réhabilitation avec création de salles communales.

Monsieur le Maire propose de départager ces propositions grâce à un vote pondéré, Monsieur Roudet demandant que ce premier vote se fasse à bulletin secret.

A l'issue de ce premier vote, la réhabilitation avec création de salles communales obtient 53 points, la réhabilitation avec création de logement à caractère social obtient 47 points, la démolition et reconstruction sur la propriété foncière obtient 44 points, la démolition sans reconstruction obtient 36 points.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur la solution qui a obtenu le plus de point c'est à dire la réhabilitation de la Maison Fagot avec création de salles communales.

Après délibération le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 2 contre de réhabiliter la maison Fagot avec création de salles communales.

COMMISSIONS

Sports

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réception aura lieu au foyer municipal pour la remise de médailles à tous les sportifs de la commune le jeudi 15 juin à 18 h suite à l'obtention du challenge de la commune de moins de 2500 habitants la plus sportive de l'Isère

Urbanisme

Le restaurant Rosset restera ouvert jusqu'en octobre 2006, les travaux ne commençant qu'à cette date.

Monsieur GUILLON Adjoint à l'Urbanisme a rencontré M. Ailloud pour une modification de chemin au Seyx. Il informe avoir reçu un courrier du Cabinet Sintégra concernant ce problème.

Travaux

Monsieur BARALDI adjoint aux travaux, précise que les travaux d'assainissement de Tolvon pour le raccordement de 9 maisons est terminé.

Une pétition a été déposée en Mairie indiquant que le chemin allant jusqu'au centre équestre était en très mauvais état. Deux solutions se présentent : soit mettre un bicouche et les voitures prendront cette route pour rejoindre la route de Voiron, soit reboucher les trous, ce qui ne tiendra pas bien longtemps. Un devis a été demandé à la DDE.

Une demande a été faite aussi pour les deux exploitations desservies par ce chemin.

Les travaux d'assainissement de la Burletière se passent bien.

Les marquages au sol sont terminés.

Scolaire

Madame LAURENT, adjointe à la petite enfance, précise qu'un repas Bio sera servi à la cantine le 6 juin. Le traiteur Guillaud vient de s'associer avec une coopérative de produits Bio. L'an prochain plus de repas Bio seront servis. La fête des écoles aura lieu le 24 juin.

Un pot pour le départ en retraite du directeur et d'un instituteur de l'école primaire et de la directrice de l'école maternelle se tiendra le 30 juin en mairie.

Vie du village

Madame LEQUIEN, responsable de la commission aménagement du village, informe qu'une réunion publique aura lieu au Foyer le 8 juin à 20 h 30 concernant l'aménagement de la déviation et une autre se tiendra à la salle Grande Sure le 13 juin à 20 h 30, concernant la rue du Tram.

Une réception pour les nouveaux arrivants se tiendra salle Grande Sure le 3 juin à 11 heures 30 et qu'un concert pour les nouveaux arrivants se tiendra en l'église de Crossey le 2 juin avec la chorale anglaise invitée par la Stéphanelle.

Jumelage

Madame PEYLIN fait un compte rendu de son voyage en Pologne accompagnée d'un groupe d'habitants du village. La commune de jumelage est une station thermale. Ils ont été reçus très chaleureusement et ont retrouvé de nombreux français-polonais. Ils ont participé à de nombreuses fêtes et on eut un contact avec le Maire. Un groupe viendra à St Etienne de Crossey en juin, accompagné de leur Maire. Le jumelage ne se fera pas rapidement.

Madame Perier Camby précise qu'une course « Roc de Chartreuse » passera par Saint Etienne de Crossey, un ravitaillement se tiendra sur la place devant la Mairie.

Monsieur le Maire clôt la séance à 0 h 45. Prochaine réunion le 9 juin 2006.